

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 3 avril 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 mars 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-20

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. MANINI

OBJET
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE
TERRAINS ET DE LOCAUX
AVEC LE
FCL HOCKEY -
AVENANT N° 1

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : D. COUTURIER

Par délibération n°2015-115 du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention de mise à disposition de terrains et de locaux entre la Ville et le FCL Hockey au Stade Henri Cochet, 9 rue François Peissel.

Afin de faciliter le fonctionnement du club, il est proposé de modifier les obligations de la Ville en ajoutant l'entretien annuel du terrain. Une entreprise spécialisée dans cet entretien sera sollicitée pour cette mission spécifique.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE

l'avenant n°1 entre la Ville et le FCL Hockey,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 3 avril 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET